

## **FORUM INTERNATIONAL DES PEUPLES AUTOCHTONES D'AFRIQUE CENTRALE, IMPFONDO, 10-15 AVRIL 2007**

---

### **COMMUNIQUE FINAL**

Sur l'initiative de la République du Congo, et avec l'appui technique, financier et matériel de l'Alliance WWF/Banque mondiale, la Coopération Technique Allemande (GTZ), l'UNICEF, le PNUE, l'OMS, le PAM, l'UICN et le secteur privé forestier national, s'est tenu à Impfondo du 10 au 15 avril le Forum des Populations Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC), sur le thème : « L'implication des Peuples Autochtones dans la gestion durable et la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale ».

La cérémonie d'ouverture était présidée par Son Excellence Monsieur Henri Djombo, Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo, Représentant du Président de la République du Congo. Y prenaient également part :

- Monsieur Désiré KOLINGBA NZANGA, Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture de la République Centrafricaine,
- Madame Awa OUTH MAM DJAME, Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie de la République du Tchad,
- Monsieur Gilbert DJOMBO BOMONDJO, Préfet du Département de la Likouala
- Monsieur Laurent SOME, Représentant Régional du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) pour l'Afrique Centrale,
- Monsieur Kapupu Diwa MUTIMANWA, Coordinateur Général du Réseau des Populations Autochtones et Locales d'Afrique Centrale sur la Gestion Durable des Forêts

Y assistaient également des membres du Corps Diplomatique accrédité en République du Congo, les Délégués Autochtones de huit pays (Burundi, Cameroun, Ouganda, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, République Gabonaise, et Rwanda), des représentants d'organisations internationales (PNUE, Banque Mondiale, UNICEF, OIT, le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification), d'organisations non gouvernementales nationales et internationales (FPP, WCS, ...), les sociétés forestières.

Se sont jointes aux travaux les délégations du Cameroun et du Gabon, conduites respectivement par Monsieur Nana ABOUBAKAR, Ministre Délégué auprès du ministre de l'Environnement et de la protection de la Nature, et par Monsieur Alphonse OWELE, Conseiller du Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux de la République Gabonaise.

Le Forum visait trois objectifs essentiels :

- Contribuer à renforcer les capacités des Peuples Autochtones d'Afrique centrale sur les droits qui leur sont reconnus dans les conventions internationales et les législations nationales relatives à la gestion durable et à la conservation des écosystèmes forestiers ;
- Favoriser des échanges autour des expériences et des cas de reconnaissance et de protection des droits des peuples autochtones dans le domaine de la gestion durable et de la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale ;
- Elaborer un plan d'action sous-régional pour l'implication accrue des Peuples Autochtones dans la gestion durable et la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, conformément aux dispositions des conventions internationales et des législations nationales de gestion et de conservation de la biodiversité.

Les travaux se sont déroulés suivant six étapes principales :

- La cérémonie d'ouverture
- Les rapports nationaux
- Les travaux en groupes
- Les caucus autochtones
- La restitution en plénière
- Les manifestations culturelles

### 1. La cérémonie d'ouverture

Elle a été marquée par quatre allocutions :

- L'allocution de Monsieur Kapupu Diwa MUTIMANWA, Coordinateur Général du Réseau des Populations Autochtones et Locales d'Afrique Centrale sur la Gestion Durable des Forêts, qui a remercié, au nom des Autochtones, le Gouvernement de la République du Congo, et les populations de la Likouala, hôtes du Forum, ainsi que les diverses institutions ayant contribué à l'organisation de ces assises. Il a émis le vœu que le même enthousiasme des gouvernements et des agences de coopération bilatérales et multilatérale se poursuive dans l'accompagnement **du plan d'action issu du FIPAC.**
- Le discours de bienvenue de Monsieur Gilbert DJOMBO BOMONDJO, Préfet du Département de la Likouala, qui a procédé à un rappel historique confirmant l'antériorité de la présence des peuples autochtones dans la forêt d'Afrique centrale, et rappelant l'importance de la jouissance de la pleine citoyenneté par les Autochtones.
- L'allocution de Monsieur Laurent SOME, Représentant Régional du Fonds Mondial pour la Nature (WWF), parlant au nom de l'Alliance WWF-Banque Mondiale, qui a salué la tenue de ce Forum, et confirmé l'engagement et le soutien de l'Alliance à ce processus visant à assurer une meilleure implication des communautés autochtones dans la gestion des forêts du Bassin du Congo.
- L'allocution d'ouverture de Son Excellence Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo, qui a indiqué les liens entre les Autochtones et les Forêts, reconnus dans plusieurs processus internationaux. Il a présenté les initiatives en cours dans son pays pour assurer la reconnaissance, la promotion et la protection des droits des Autochtones. Ont ainsi été cités, entre autres mesures, la consécration constitutionnelle de l'égalité des droits en faveur de tous les citoyens congolais, la non discrimination dans les recrutements au sein de la fonction publique et des sociétés privées, la préparation d'une loi sur la promotion et la protection des peuples autochtones.

### 2. Les rapports nationaux

Les participants ont suivi la présentation des rapports nationaux sur la situation des peuples autochtones et la gestion durable des ressources forestières. Les délégués des peuples autochtones chargés des présentations étaient les suivants : Honorable Liberate NICAYENZI (Burundi), Madame Hélène AYE MONDO (Cameroun), Monsieur Jérôme SITAMON (République Centrafricaine), Monsieur Louis NGOUELE IBARA (République du Congo), Monsieur Jacques IPOMA (République Démocratique du Congo), Monsieur Charles UWIRAGIYE (Rwanda).

La plénière a mis en place un Bureau Général du Forum, composé comme suit :

**Modération générale** : Monsieur Zéphyrin KALIMBA, assisté de l'Honorable Liberate NICAYENZI et de Monsieur Patrice BIGOMBE

**Secrétariat Général** : Monsieur Kapupu DIWA, assisté de Madame Jenny Springer, et de Messieurs Parfait MOUSSA DIHOUKAMBA et Samuel NGUIFFO

### 3. Les travaux en ateliers

Trois ateliers ont été constitués, autour des thématiques suivantes :

- **L'atelier N°1, sur les aspects juridiques et politiques**, dont la modération était assurée par Madame Hélène AYE MONDO, assistée de Messieurs Moke LOAMBA, Marius BIYEKELE et David BOMPOLO
- **L'atelier N°2 sur les aspects sociaux et économiques**, dont la modération était assurée par Monsieur Stéphane ILUNDU BULAMBO, assisté de Messieurs John NELSON, Louis DEFO et Emile NGOUAKA
- **L'atelier N°3 sur les aspects culturels** dont la modération était assurée par Monsieur Louis NGOUELE IBARA, assisté de Messieurs Venant MESSE, Saint-Jérôme SITAMON et Alexandre NTOUTOUBELE.

La responsabilité principale de la modération générale, ainsi que celle des ateliers a été assurée par des délégués autochtones.

Après avoir écouté des présentations ayant pour but d'informer les participants sur des questions relatives aux thèmes en débat, les ateliers se sont penchés sur leurs termes de référence, qui prévoyaient :

- L'identification de 5 préoccupations majeures des autochtones liées au thème analysé
- L'identification, pour chacune des préoccupations, d'une action à mener pour essayer de résoudre le problème
- Pour chacune des actions, l'identification d'un résultat escompté
- L'identification des institutions en charge et des échéances.

Les participants à l'atelier n°1 ont écouté des présentations portant sur la situation des peuples autochtones en Afrique centrale, les instruments politiques et juridiques de protection des peuples autochtones dans le monde et en Afrique, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la mise en œuvre de la Convention sur la Biodiversité en relation avec les droits des Peuples autochtones, les stratégies de lutte contre la pauvreté et des Peuples autochtones, et les possibilités de sécurisation foncière par la création de chefferies administratives Autochtones.

Les participants autochtones ont noté des points positifs dans la prise en compte de leur situation dans quelques pays d'Afrique centrale, et ont invité les Etats à suivre ces initiatives encourageantes. C'est par exemple le cas au Burundi par exemple, où la Constitution prévoit une représentation des Autochtones au sein du Parlement et du Sénat. De même, en République du Congo, une loi spécifique aux Autochtones est en préparation. Enfin, en République Démocratique du Congo, des Autochtones sont membres de la Commission interministérielle sur le processus de conversion des titres forestiers.

Ils ont constaté un faible accès des Autochtones aux services sociaux de base, une participation faible de leurs leaders et leurs communautés à la vie publique de leurs Etats, et une faiblesse du cadre juridique en faveur des Autochtones dans les pays d'Afrique centrale. Ils ont enfin noté la faiblesse de la cohérence des interventions de différents acteurs en faveur des Autochtones, et souhaité une adhésion des Etats aux principaux instruments juridiques internationaux relatifs aux peuples Autochtones.

Au cours de l'atelier N°2, les présentations ont porté sur des questions relatives à la sécurisation des droits des Autochtones dans le cadre de la conservation de la biodiversité, la cartographie comme instrument d'identification des usages communautaires en zone forestière, les possibilités d'utilisation alternatives des ressources forestières par les peuples autochtones, et la valorisation desdites ressources par l'écotourisme.

Les participants à cet atelier ont noté avec satisfaction des efforts accomplis par quelques pays ou partenaires dans la promotion des droits sociaux des Autochtones, notamment la gratuité de la scolarisation des enfants du primaire au Burundi. Ils ont toutefois relevé des difficultés persistantes dans l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la terre, aux ressources naturelles et aux revenus tirés de la gestion durable des ressources naturelles. Ils ont souhaité l'adaptation des systèmes, programmes et calendriers scolaires aux modes de vie des populations autochtones.

L'atelier N°3 a insisté sur la richesse du patrimoine culturel des Autochtones d'Afrique centrale, qui fait malheureusement l'objet d'un mépris de certains non autochtones, et d'une exploitation à des fins commerciales ne profitant pas aux communautés autochtones. Les participants ont noté l'impact négatif des acteurs extérieurs sur les pratiques culturelles des autochtones, et l'absence de structures d'archivage et d'animation culturelle au sein des peuples autochtones de la région.

#### **4. Les caucus autochtones**

Le programme prévoyait l'organisation de caucus autochtones à la fin de chaque journée du Forum, et toute la matinée du 13 avril. Les caucus ont été organisés sous la responsabilité du REPALEAC.

#### **5. La restitution en plénière**

Les travaux des ateliers ont donné lieu à une restitution en plénière, suivie de débats, avant leur adoption. Les préoccupations des peuples autochtones tels qu'exprimés lors des débats et des travaux en ateliers s'articulent autour des thèmes suivants :

- L'amélioration du statut juridique et politique des populations autochtones d'Afrique centrale, par la ratification des instruments juridiques internationaux, l'adoption de lois nationales assurant la promotion et la protection des peuples autochtones;
- La reconnaissance des liens ancestraux entre les autochtones, les forêts et les terres
- La représentation des peuples autochtones dans les instances nationales de prise de décision
- La prise en compte des préoccupations et spécificités des communautés autochtones dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté
- La question de l'éducation, afin de faire face au déficit de formation des autochtones
- La question de la santé, pour atténuer le taux de mortalité et de morbidité particulièrement élevés chez les peuples autochtones
- La protection et la promotion du savoir-faire traditionnel des peuples autochtones en matière de gestion de la biodiversité
- L'amélioration des conditions de vie des communautés autochtones
- La valorisation de la culture et des connaissances des peuples autochtones d'Afrique centrale.

#### **6. La cérémonie de clôture**

La cérémonie de clôture s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo, et a été marquée par les temps forts suivants :

- La lecture de la motion de remerciements par un Représentant des peuples autochtones
- La lecture du communiqué final du FIPAC
- Le discours de Monsieur le Coordonnateur Général du REPALEAC
- Le discours de Monsieur le Représentant de l'Alliance WWF/Banque Mondiale

- Le discours de clôture de Son Excellence Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière, Représentant du Président de la République du Congo.

### **7. Les manifestations culturelles**

Le programme du Forum a été marqué par une animation culturelle permanente, assurée par les délégués des peuples autochtones, et leurs frères et sœurs du Département de la Likouala et des Départements voisins.

Deux grandes soirées culturelles formelles ont été organisées à l'intention des délégués au Forum.

Les manifestations culturelles se sont déroulées au lieu dit Gangania, site qui abritait le village du Forum, spécialement construit pour l'occasion.

### **8. Les étapes futures**

Les participants ont identifié les étapes suivantes :

- La poursuite et la finalisation du processus d'élaboration d'un plan d'action stratégique sous régional sur la question des peuples autochtones en rapport avec la gestion durable des forêts en Afrique centrale, suivant des modalités qui seront définies dans le cadre de la COMIFAC. Ce plan renforcerait le plan de convergence ;
- L'institutionnalisation du FIPAC, suivant une périodicité de trois ans, et la mise en place d'un mécanisme de suivi impliquant le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;
- Le renforcement de l'implication des peuples autochtones comme acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC ;
- La signature d'une convention de collaboration entre le REPELEAC et la COMIFAC ;
- La prise en compte des préoccupations et spécificités des peuples autochtones dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté
- La mise en place, au sein de tous les Etats, d'un mécanisme d'évaluation de l'impact des projets et programmes sur les peuples autochtones
- La mise en œuvre par les Etats d'Afrique centrale d'actions visant à l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Fait à Impfondo, le 15 avril 2007

Les participants